



**BAIE D'URFÉ YACHT CLUB**  
20650 rue Lakeshore, Baie D'Urfe  
CP 10002 CSP Sainte-Anne, Ste-Anne-de-Bellevue, H9X0A6  
[www.bdyc.com](http://www.bdyc.com)

Chers commodores, officiers et membres,

Au nom des officiers généraux, des administrateurs et des membres du Club de voile de Baie d'Urfé, il nous fait plaisir de vous offrir les privilèges réciproques d'accès à notre club pour la saison 2017.

Le Club de voile de Baie d'Urfé est situé dans un quartier résidentiel à l'extrémité Ouest du lac St-Louis. C'est le club situé le plus près du côté aval des écluses de Sainte-Anne-de-Bellevue. L'accès au réseau de transport public de la STCUM est disponible à deux pas du Club.

Le Club de voile de Baie d'Urfé offre un havre paisible de même que des installations sanitaires comprenant salles de bains et douches. Le Club est à une faible distance de marche de village de Sainte-Anne-de-Bellevue qui comporte de nombreux restaurants et bars et des boutiques de toutes sortes.

Comme nous disposons d'une fosse septique, il n'est pas possible d'effectuer la vidange des réservoirs sanitaires des bateaux à notre Club. Le tirant d'eau maximum que le havre peut accepter est de 1,3 mètre (4'6"). Les voiliers de grande taille et les bateaux à moteur peuvent se voir refuser l'accès à notre havre (sauf en cas d'urgence). L'espace est offert aux visiteurs en fonction de nos disponibilités ; veuillez appeler notre bureau afin de vous assurer qu'il y a des quais et espaces disponibles avant votre visite.

Les bateaux provenant d'autres clubs ayant établi une entente d'accès réciproque on droit à trois (3) nuitées gratuites par saison. Pour les nuitées supplémentaires, des frais de dix dollars (\$10.00) par nuitée seront exigés.

Notre personnel bilingue se fera un plaisir de vous accueillir et de vous assigner un espace pour amarrer votre bateau.

**Veillez prendre note** : nous suivons désormais une politique de renouvellement automatique et implicite de nos offres de réciprocité. C'est-à-dire, notre invitation et nos conditions de réciprocité entre le BDYC et votre club de voile demeurent inchangés pour les prochaines années tant qu'un avis de modification n'est pas rédigé.

En vous souhaitant une très bonne saison de voile !

Julia Atack, Gérante du Club

[admin@bdyc.com](mailto:admin@bdyc.com)

[bdyc.com](http://bdyc.com) / 514 457 3382